Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 566

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 566 6 novembre 1980
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C. C. P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
Marcel Burri
François Brutsch
Yvette Jaggi

566

Domaine public

Journaux sous pressions

Certaines belles phrases sur l'indépendance du quatrième pouvoir, celui de la presse, sonnent aujourd'hui encore plus creux qu'hier. Bien sûr, les affaires de Frauenfeld et de Lucerne (voir pages suivantes) doivent être interprétées avec les nuances d'usage. Mais quelle prudence dans les commentaires «autorisés»! Admettons tout de même que le raidissement social général a fonctionné comme un révélateur de lignes de forces jusqu'ici plus ou moins masquées.

A tout le moins, ces dernières crises manifestent que, si besoin est, les portes sont largement ouvertes à une intervention de l'éditeur, du propriétaire du journal, sur le secteur rédactionnel. De garanties qui préservent un dialogue minimum avec les principaux intéressés, avec les journalistes: pas l'ombre d'une! L'entreprise de presse est une entreprise comme les autres lorsque le détenteur du capital craint pour ses intérêts. De garanties qui permettent de prendre en compte les vœux du consommateur, même si ne lui est pas reconnu un droit à l'information: pas l'ombre d'une! Le consommateur de journaux est un consommateur comme les autres, maintenu autant que possible dans l'ignorance des composants du produit qu'il achète.

A tout le moins ces dernières crises montrent aussi que le soi-disant consensus sur le rôle de la presse, lubrifiant de la démocratie, garant du pluralisme, n'est pas si large ni aussi profond qu'on le croyait. Les appétits économiques ou politiques se développent à l'égard des journaux sans considération d'un quelconque intérêt général. Plus grave même: face aux tentatives d'ingérences de tous ordres, les défenses légales font défaut, la fameuse liberté de la presse n'étant principalement garantie que contre les interventions de l'Etat, alors que les pressions économiques organisées (cartels) ont le champ libre et qu'au-delà des fragiles chartes rédactionnelles la mission d'intérêt public des journaux se perd dans la confusion des rôles à l'intérieur des journaux.

A tout le moins ces dernières crises révèlent enfin au grand jour que la liberté du commerce et de l'industrie appliquée sans restriction aux entreprises de presse ne peut pas faire bon ménage avec la liberté d'expression.

Et en filigrane, certains enjeux importants apparaissent pour les différents «partenaires» accrochés aux journaux.

Le lecteur, tout d'abord, constatera qu'il ne peut compter que sur les publications qu'il paie lui-même, qu'il est disposé à payer à leur prix de revient, même s'il est élevé: les contributions des annonceurs à l'équilibre financier des entreprises de presse se monnaient au prix fort de la liberté d'opinion; et personne ne songera que d'éventuelles subventions étatiques ne se traduiraient pas par de nouvelles dépendances.

Les éditeurs devenus des industriels renonceront à soutenir que la liberté de la presse est autre chose que leur propre liberté, et éventuellement, lorsque les conditions de concurrence sont réunies, la liberté du lecteur de renoncer à acheter la publication qui lui déplaît.

Les annonceurs, même s'ils sont fondés à faire payer cher leur contribution essentielle à la survie de la presse, noteront que la crédibilité du support de leur publicité (et partant son pouvoir d'attraction) est extrêmement fragile.

Les minorités, tributaires d'un certain pluralisme des moyens de communications de masse pour se faire entendre, apprendront que le seul moyen d'exister face à l'opinion est en définitive de se manifester de manière indépendante sur le marché des médias.

Les journalistes enfin découvriront que s'ils sont d'abord une charge financière pour les éditeurs, leur mission d'information ne va pas de soi et qu'ils ne sauraient en défendre efficacement les exigences sans donner à leur action la dimension collective qui s'impose.